



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat –ESPV– Achat des sapins de Noël – DUBOST Forêt

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la Délibération du Conseil municipal D2025-024 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la ville de Royat,

VU la proposition de l'entreprise DUBOST Forêt, en date du 18/11/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'achat de sapins de Noël pour la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise DUBOST Forêt sise Lignièrès Vieilles à 63250 VISCOMTAT, est retenue pour l'achat de sapins de Noël pour la ville de Royat, pour un montant de 1 982.40€ HT soit **2 222.64 € TTC**.

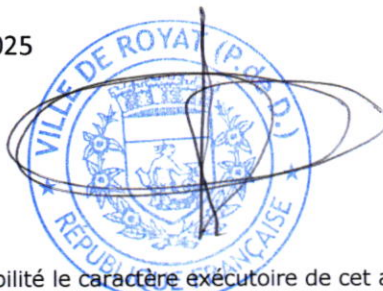
Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise DUBOST Forêt
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 21/11/2025

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Lignières Vieilles - 63250 VISCOMTAT
Contact : Romain Saint Joanis - 06 84 23 81 86
dubostforet@hotmail.fr

Ville de Royat
46 Boulevard Barrieu
63130 ROYAT

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le 25/11/2025
ID : 063-216303081-20251121-DM2025_134-AR

Devis

Date 18 novembre 2025

Désignation	Quantité	P.U HT	Montant HT	TVA
Nordmann Ch 2 150/200	20,00	8,30 €	166,00 €	10,0%
Nordmann Ch 2 200/250	20,00	11,40 €	228,00 €	10,0%
Nordmann Ch 1 175/200	8,00	26,10 €	208,80 €	10,0%
Nordmann Ch1 300/350	2,00	75,00 €	150,00 €	10,0%
Nordmann Ch1 400/500	3,00	107,20 €	321,60 €	10,0%
Nordmann Ch1 700/800	1,00	488,00 €	488,00 €	10,0%
Transport	1,00	420,00 €	420,00 €	20,0%

BON POUR ACCORD
Le 18/11/2025
Arnaud AUZOU, Maire

Règlement : A réception facture

Bon pour accord :

Montant Total HT 1 982,40 €

Montant Total TTC 2 222,64 €

